

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision ND/MTS-D n° 2014-5317 du 8 décembre 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur du département métro transport et services (MTS), chef de l'établissement MTS, au responsable de la gestion des effectifs du département MTS (RATP)

NOR : DEVT1431345S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef de l'établissement MTS,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 11 avril 2011 (note générale n° 2011-14) par le président-directeur général de la RATP au directeur du département MTS, chef de l'établissement MTS,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au responsable de la gestion des effectifs du département MTS à l'effet de présider le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'établissement MTS.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation, le délégataire, après en avoir préalablement informé le délégant, pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 8 décembre 2014.

Le chef de l'établissement MTS,
M. DAGUERREGARAY